

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE**  
**SEJOUR EN CENTRE DE VACANCES SPECIALISES**

La première demande d'aide concernant l'année 2019 doit être accompagnée du dossier d'ouverture de droits aux prestations sociales UCA 2019 (formulaire téléchargeable sur <http://class.uca.fr>). Tout dossier incomplet sera renvoyé à l'expéditeur.

Demande à adresser au CLASS sous enveloppe fermée portant la mention « CONFIDENTIEL- NE PAS OUVRIR »

## Informations agent

NOM : ..... Prénom : .....  
Structure / direction / service : ..... N° de sécurité sociale : .....

## Informations concernant l'enfant et son séjour

NOM et adresse de l'établissement d'accueil : .....  
.....  
.....

NOM – Prénom de l'enfant	Date de naissance	Date du séjour		Nombre de jours	Montant des frais à charge de la famille
		Du	au		

**Toute fausse déclaration entrainera le remboursement de l'aide perçue indûment**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

**Cadre réservé à l'administration**

INM	Calcul
<b>Montant à payer à l'agent</b>	

Exercice : 2019

N° Facture :

Certifié exact, le

Compte général : 6474

Compte budgétaire : PG\_SOC

**L'ordonnateur,**

Centre financier : U98ADASOC

N° Projet (EOTP) : DU98ASOCHANDICAP

## MODALITES POUR LES DEMANDES D'AIDE SEJOUR EN CENTRE DE VACANCES SPECIALISES

**La première demande d'aide de l'année civile en cours doit être accompagnée du dossier d'ouverture de droits aux prestations sociales UCA dûment complété.**

### Conditions d'attribution

- Cette aide est versée quel que soit l'âge de l'enfant, celui-ci pouvant être majeur ;
- Les séjours ne doivent pas excéder 45 jours par an et par enfant ;
- Sans conditions de ressources.

### Montant de la prestation

- 21,40 € par jour et par enfant

Montants fixés annuellement par la circulaire aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

### Qui peut en bénéficier ?

Les bénéficiaires des prestations sociales UCA sont :

- les agents titulaires ou stagiaires de l'Université Clermont Auvergne ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée déterminée (CDD), de droit public et de droit privé, d'une durée supérieure ou égale à 6 mois ou ayant à leur actif une période de contrats cumulés de 6 mois.

Les personnels rémunérés à la vacation ne sont pas bénéficiaires de l'action sociale UCA.

### Comment en bénéficier ?

Le formulaire de demande complété doit être adressé au CLASS, **en format papier exclusivement**, dans le mois suivant le séjour, accompagné des pièces justificatives obligatoires suivantes :

- Copie de la décision de la Maison Départementale des personnes handicapées ou une copie de la carte d'invalidité (pour les plus de 20 ans) ;
- Copie de la facture acquittée **au nom de l'agent** et/ou de l'enfant ;
- Attestation de l'employeur et/ou du Comité d'Entreprise du conjoint concernant le non-paiement d'une aide équivalente (les attestations relatives au versement du supplément familial ne sont prises en compte).

Tout dossier incomplet (pièces justificatives manquantes / non conformes / illisibles, absence du dossier d'ouverture de droit, etc.) sera renvoyé à l'expéditeur. Les demandes effectuées via le courriel seront également renvoyées à l'expéditeur.

**Les prestations sociales versées par l'établissement sont des prestations à caractère facultatif.  
Elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet.**

### Service Culture, Loisirs, Action sociale & Sport

Campus des Cézeaux  
7, place Vasarely – CS 60026  
63178 AUBIERE Cedex

Gestionnaire de l'action sociale : **Nathalie PINEL** / Tél. 04 73 40 51 91 / [social.class.dvu@uca.fr](mailto:social.class.dvu@uca.fr)